

**Procès Verbal de réunion  
Conseil Syndical du mardi 18 mars 2014**

Date de convocation : 10/03/2014  
Lieu de la réunion : bureau du syndicat  
Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 mars, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TONIN, Président ;  
**Présents** : CHASSANG Xavier, DEFFAYET Sylvianne, DENERIAZ Alain, MOGENIER Guillaume, ROULLET Gérald, TONIN Jean-Pierre  
**Secrétaire de séance** : MOGENIER Guillaume

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 18 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose que le deuxième point de l'ordre du jour concernant la revalorisation des salaires saisonniers soit étudié avant la préparation budgétaire n°2. Cette revalorisation pouvant de fait avoir une incidence sur le montant des charges de personnel.

**1. REVALORISATION DES SALAIRES DU PERSONNEL SAISONNIER**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que ce point a déjà été étudié lors de la précédente réunion et qu'il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle grille.

Monsieur le Président distribue à l'assemblée la grille existante à ce jour ainsi que la nouvelle proposition revalorisant cette dernière. Il propose qu'elle soit appliquée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2014.

Nouvelle proposition :

	Saison 1		Saison 2		Saison 3		Saison 4	
	IM	salaire mensuel brut	IM	salaire mensuel brut	IM	salaire mensuel brut	IM	salaire mensuel brut
<b>HIVER</b>								
Agent d'accueil	348	1 611.34 €	360	1 666.91 €	363	1 680.80 €	364	1 685.43 €
Dameur	358	1 657.65 €	384	1 778.04 €	386	1 787.30 €	388	1 796.56 €
Pisteur	358	1 657.65 €	384	1 778.04 €	386	1 787.30 €	388	1 796.56 €
Chauffeur navette	371	1 717.84 €	384	1 778.04 €	386	1 787.30 €	388	1 796.56 €

Monsieur le Président propose que chacun s'exprime et se prononce sur cette proposition.

**Résultat du vote :**

- 6 voix pour
- 0 abstention
- 0 voix contre

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- Valide la nouvelle grille de salaires concernant les emplois saisonniers
- Valide l'effet rétroactif de cette dernière au 1<sup>er</sup> février 2014

## 2. PREPARATION BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Président donne lecture par article de la préparation budgétaire 2014 n°2

Monsieur le Président rappelle que cette préparation budgétaire a été établie en prenant en compte le projet de convention de mise à disposition du service sentier du SIVHG vers la CCMG.

Les charges du personnel titulaire, les charges à caractère général et les emprunts afférent aux actions « sentiers » restent à la charge du SIVHG, qui en demandera contrepartie à la CCMG.

Les charges d'investissement seront intégralement assumées par la CCMG.

Le budget présenté s'équilibre ainsi :

<i>Dépenses et recettes de fonctionnement :</i>	<i>550 168,00 €</i>
<i>Dépenses et recettes d'investissement :</i>	<i>275 853,34 €</i>

Monsieur le Président souhaite que cette préparation budgétaire soit entérinée par le Conseil Syndical mais que le vote de ce budget soit laissé à la libre appréciation du futur Conseil Syndical

*Le Conseil Syndical, après avoir entendu la présentation du budget 2014 par le Président :*

- *Entérine la présentation budgétaire du Président*
- *Approuve la proposition du Président de laisser à la libre appréciation du prochain Conseil Syndical le vote de ce budget.*

## 3. POINT SUR LA PERIODE DES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Président informe l'assemblée que le site du Fer à Cheval est fermé depuis le lundi 17 mars et que le site de Joux Plane continuera de fonctionner jusqu'au dimanche 30 mars au soir.

Mme Deffayet souhaite souligner la qualité du travail effectué sur les pistes cet hiver.

Monsieur le Président donne les premiers éléments financiers concernant cette saison d'hiver. Il apparaît une baisse de 40% par rapport à la saison 2012/2013. Ce déficit s'explique par le manque de neige récurrent sur la partie basse du domaine et les difficultés non moins récurrentes d'accéder sur le site de Joux Plane.

Il est à noter par ailleurs que la saison 2012/2013 était une saison particulièrement bonne.

La clôture de la saison ne pourra être faite que courant avril, après la fermeture des sites.

**La séance est levée à 19h**

**Le Président, Jean-Pierre TONIN**